

148

Trimestriel
CESE Wallonie
Juillet 2021

REVUE

Wallonie

Invité

Frédéric Bouhon

Dossier

La ville en transition

Actus

Les marchés publics

 **CESE Wallonie**
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie





Luc Simar
Secrétaire général

Les villes concentrent les échanges sociaux, culturels, les services privés et publics. Le CESE Wallonie achève un cycle de webinaires "La ville face aux défis du futur" qui vise à mener une réflexion sur le thème de la ville dans ses différentes composantes. Le dossier de la revue est consacré à la ville en transition. Le thème est abordé notamment au travers des principaux axes déployés par la Région dans la Déclaration de Politique régionale.

Dans son interview, le Ministre Philippe Henry explicite les perspectives tracées par le Gouvernement wallon, plus particulièrement en matière de rénovation des bâtiments.

Lise Bourdeau-Lepage a étudié l'évolution du bien-être de citoyens français durant le premier confinement. La réduction de la pollution sonore ou l'amélioration de la qualité de l'air ont été importantes pour les citoyens, de même que l'accès à des espaces verts. Ils ont également redécouvert de l'espace en ville ainsi que la disponibilité de services à proximité de leur domicile. Sébastien Maire indique que plusieurs types d'acteurs s'engagent et réalisent des projets pour mettre en œuvre une approche plus durable de la ville : les autorités publiques bien sûr, les citoyens, les experts et les entreprises. Ensemble, ces acteurs doivent enclencher une véritable transformation écologique des territoires pour développer des villes sobres, résilientes, inclusives et créatives. Enfin, Vincent Callebaut, architecte de renom, nous invite à "faire pétiller nos neurones", au travers de réalisations impressionnantes, inspirées de la nature et tournées vers une ville fertile, productrice d'énergie, favorisant la circularité, la mobilité douce, ... Les interviews de ces trois témoins-clés de la ville en transition sont proposées dans le dossier.

Plus d'un an après le début de la crise sanitaire, les bases juridiques qui fondent les mesures de fermeture d'activités, de télétravail, de restrictions aux libertés de mouvement, n'ont pas été consolidées. Le professeur Frédéric Bouhon est l'invité de la revue. Il nous éclaire sur les possibilités de répondre à la crise sanitaire sans briser l'Etat de droit.

Dans ses avis consacrés aux plans de relance, le Conseil a insisté sur le levier des marchés publics pour renforcer l'impact économique, social et environnemental des investissements prévus par la région. Sylvie Marique, Secrétaire générale du SPW, indique les pistes envisagées pour renforcer l'accès aux marchés publics, en particulier pour les PME, ainsi que pour faciliter l'utilisation des clauses sociales, environnementales et éthiques.

La période estivale est propice pour retrouver une plus grande liberté de mouvement et de contacts sociaux. Espérons qu'avec le déploiement rapide de la vaccination, la situation s'améliore durablement et permette aux acteurs de la fonction consultative de débattre, d'échanger régulièrement, sans avoir les yeux rivés sur leur écran.

Bonnes vacances et bonne lecture.



Invité
Frédéric Bouhon



Dossier
La ville en transition

A épingler



Le rapport d'activité 2020
du CESE Wallonie
est disponible sur
www.cesewallonie.be



Actus

Les marchés publics

Invité

Frédéric Bouhon
*"Crise sanitaire et Etat de droit :
quelles leçons pour l'avenir ?"*

4

Dossier

La ville en transition

La transition dans la Déclaration de Politique
régionale

10

Les enjeux de la législature

12

Interviews

Lise Bourdeau-Lepage
*"Le bien-être des habitants est l'enjeu des villes
de demain"*

13

Sébastien Maire
"Rendons nos villes durables et désirables"

16

Vincent Callebaut
*"Les villes fertiles : une réponse aux défis de la
transition écologique"*

20

Actus

Les marchés publics : un outil de relance

26

Trois questions à Sylvie Marique

28

Webinaire : Compensations et charges d'urbanisme

30

Découvrez le nouveau Bulletin de la CRMSF

31

Livres

La sélection du Centre de Documentation

32

Et dans notre bibliothèque numérique

35

26

32



Crise sanitaire et Etat de droit : quelles leçons pour l'avenir ?



Frédéric Bouhon

Professeur de droit public à l'Université de Liège, Frédéric Bouhon fait partie de ceux qui s'interrogent sur la gestion politique de la crise sanitaire.

Dans ses propos qui se veulent résolument nuancés, il dresse les constats sur le fonctionnement de nos institutions depuis le printemps 2020 : le Gouvernement minoritaire Wilmès II, l'octroi et l'exercice de pouvoirs spéciaux, le pouvoir de police administrative du Ministre de l'Intérieur ou encore les limitations des libertés et droits fondamentaux.

Au-delà des constats et des explications, Frédéric Bouhon propose de tirer les premières leçons de la crise au regard de l'Etat de droit, mis en difficulté. Voici son interview.

Wallonie: Pendant plus d'un an, le Gouvernement fédéral était minoritaire. Est-ce contraire à la démocratie ?

Frédéric Bouhon: Je répondrai à cette question de manière nuancée, en rappelant tout d'abord le contexte politique dans lequel ce Gouvernement minoritaire s'inscrit. Suite aux élections de mai 2019, le Gouvernement, déjà minoritaire, fonctionnait en affaires courantes. Après le départ de Charles Michel, Sophie Wilmès est désignée Première Ministre. Nommée par le Roi en octobre, elle démissionne aussitôt et est donc à la tête d'un Gouvernement minoritaire (puisqu'il dispose de 38 sièges à la Chambre des représentants) et en affaires courantes. Lorsque la crise débute, en mars 2020, une volonté de mettre en place urgemment un Gouvernement majoritaire se dégage. Près de deux tiers des membres de la Chambre accordent alors la confiance au Gouvernement de Sophie Wilmès, qui est toujours minoritaire quant à sa composition. La première question est de savoir s'il y a là une atteinte aux règles constitutionnelles. La réponse est clairement non. En effet, rien n'oblige le Roi à nommer un Gouvernement majoritaire même si, dans la pratique, les risques de désigner un Gouvernement minoritaire sont tels que cela se fait rarement. Dans le cadre de la crise sanitaire et de la situation exceptionnelle, un certain nombre de partis, pourtant exclus du Gouvernement, lui ont donné leur confiance. La deuxième question, celle que vous posez, est de savoir s'il s'agit d'une atteinte à la démocratie. Il me semble que là encore, il importe de relativiser. Certes, un Gouvernement minoritaire n'est pas représentatif de l'ensemble de la population, mais cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas œuvrer dans le sens de l'intérêt général. Par ailleurs, avec une confiance accordée par deux tiers de députés, le contrôle par le Parlement s'avère plus important. Face à la difficulté croissante en Belgique de former des Gouvernements majoritaires, il n'est pas insensé de songer à cette solution. Cela se pratique couramment dans d'autres pays comme la Norvège, le Danemark, la Suède mais aussi l'Espagne. *In fine*, qu'est-ce qui est préférable ? Un Gouvernement majoritaire et démissionnaire, exerçant en affaires courantes, avec une pression limitée de la Chambre ? Ou un Gouvernement minoritaire, certes un peu moins représentatif, mais qui a le

plein exercice des pouvoirs et est effectivement soumis au contrôle parlementaire ? Il me semble que la deuxième solution ne doit pas être rejetée.

Wallonie: L'octroi et l'exercice de pouvoirs spéciaux est plus interpellant...

Frédéric Bouhon: Effectivement, il y a eu un recours aux pouvoirs spéciaux, surtout au printemps 2020 et, dans une moindre mesure, à l'automne 2020. Cela signifie que le pouvoir exécutif a été habilité à adopter des normes législatives, sans passer par les Parlements. Lors de la première vague, le Gouvernement fédéral ainsi que les Gouvernements régionaux et communautaires ont recouru massivement à cette pratique, à l'exception cependant de la Flandre et de la Communauté germanophone (sous quelques réserves, pour cette dernière). Qu'en penser ? Il est clair que cette procédure renforce les pouvoirs exécutifs, qui sont déjà au centre de gravité du pouvoir en temps normal. Certaines craintes proviennent de la référence à la loi d'habilitation adoptée en Allemagne en 1933 et qui a permis à Adolf Hitler de rassembler les prérogatives législatives et exécutives dans le chef de son Gouvernement. Bien sûr, nous n'en sommes pas arrivés là, mais plusieurs questions se posent... La principale est que ce système, qui permet de prendre des décisions plus rapidement, empêche la délibération et le débat parlementaires. La Constitution le permet-elle ? Le recours aux pouvoirs spéciaux s'est fait à plusieurs reprises dans notre pays, depuis 1926, notamment dans le cadre de crises financières. Pour les Communautés et Régions, il s'agit davantage d'une nouveauté. Néanmoins, si la Constitution envisage les pouvoirs spéciaux, certaines règles doivent être respectées, comme l'énumération des matières dans lesquelles les pouvoirs spéciaux peuvent être exercés, la limitation dans le temps ou un contrôle par le Conseil d'Etat ou la Cour constitutionnelle. Or, lorsque l'on analyse le premier article du décret du 17 mars du Gouvernement wallon, on constate que l'habilitation est très large. De plus, l'article 2 de ce même décret permet au Gouvernement d'intervenir pour modifier la législation dans tous les domaines de compétence de la Région wallonne tant que le Parlement ne peut pas se réunir. Par ailleurs, les 53 arrêtés pris par la Région wallonne, 42 l'ont été en urgence, sans l'avis du Conseil d'Etat.

Cette situation est très interpellante d'un point de vue juridique. En résumé, si les pouvoirs spéciaux peuvent avoir une utilité en période de crise, la manière dont ceux-ci ont été utilisés a de quoi inquiéter très légitimement.

Wallonie : Que pensez-vous du pouvoir de police du Ministre de l'Intérieur et de l'utilisation des arrêtés ministériels ?

Frédéric Bouhon : Les pouvoirs spéciaux ont permis de trouver des solutions aux problèmes socio-économiques de la crise : l'octroi des primes, l'organisation de l'enseignement, la prolongation de certains délais... Par contre, l'ensemble des règles de confinement (l'interdiction de se rassembler, les fermetures de commerces et de l'Horeca, le port du masque, ...) n'ont pas été prises dans le cadre d'arrêtés de pouvoirs spéciaux. Ces mesures ont été adoptées par le Ministre de l'Intérieur, par le biais d'arrêtés ministériels. Depuis mars 2020, ce ne sont pas moins de 40 arrêtés ministériels stricts qui se sont succédé ! En clair, cela signifie que, formellement, toutes les restrictions à nos libertés ont été prises sur la seule décision d'un ministre... Est-ce acceptable ? Tout d'abord, il faut reconnaître qu'il existe depuis très longtemps un pouvoir de police et que celui-ci est utile (en cas d'accident de la route ou de catastrophe naturelle, pour permettre à la police d'agir). Mais peut-on utiliser ces lois (loi sur la protection civile, loi sur la fonction de police, loi sur la sécurité civile) pour lutter contre une pandémie et ce, pendant plus d'un an ? Dès le départ, l'utilisation de ces lois a suscité des critiques, même si les observateurs reconnaissent que, dans un premier temps, cette solution était admissible à défaut de mieux. Avec l'écoulement du temps, il y a un consensus académique très large pour considérer que ces bases légales sont insuffisantes et vont au-delà de ce qu'elles permettent. Plusieurs cartes blanches ont été signées par des académiques (et j'en fais partie) qui ont invité à "sortir le Parlement de sa quarantaine". Les raisons sont simples : n'étant plus dans la situation d'urgence du début, il est tout à fait possible de prendre ces mesures par la loi, au terme d'un débat au cours duquel les différents points de vue sur la manière dont il convient de gérer une telle crise ont pu être pris en compte. C'est la raison pour laquelle nous

avons plaidé pour l'adoption d'une loi "pandémie". Encore faut-il espérer que son contenu final soit de nature à mieux encadrer les pouvoirs du Ministre de l'Intérieur et parvienne à atteindre un compromis satisfaisant entre le besoin de protéger la vie et la santé face à la pandémie et le souhait de préserver autant que possible l'exercice de nos droits et libertés fondamentaux.

CV EXPRESS

Frédéric Bouhon

Frédéric Bouhon est professeur de droit à l'Université de Liège depuis 2014. Ses enseignements et ses recherches portent principalement sur le droit constitutionnel dans sa dimension institutionnelle, avec un accent mis sur le droit électoral, ainsi que sur les droits fondamentaux. Il est auteur ou coauteur de plusieurs livres et de nombreux articles qui concernent ces domaines.

Il a notamment publié une version remaniée de sa thèse de doctorat sous le titre "Droit électoral et principe d'égalité" (Bruylant, 2014). Il est coauteur, avec le professeur Christian Behrendt, du manuel "Introduction à la Théorie générale de l'État" (4^{ème} édition, Larcier, 2020). Il a aussi dirigé, avec le professeur Min Reuchamps, un ouvrage collectif sur "Les systèmes électoraux de la Belgique" (2^{ème} édition, Larcier, 2018).

Depuis le printemps 2020, Frédéric Bouhon fait partie de ceux qui s'interrogent sur la gestion politique de la crise sanitaire et l'impact sur le fonctionnement de nos institutions. Il est le co-auteur d'un dossier du CRISP intitulé "L'Etat belge face à la pandémie de Covid-19 : esquisse d'un régime d'exception". Il a co-signé plusieurs cartes blanches parues dans la presse à ce sujet et a également été l'un des organisateurs d'un colloque de deux jours, à la mi-mai, sur la réponse belge à la crise du Covid-19 face au droit public. Son rapport sur l'état d'exception en tant de crise sanitaire, commandé par le Parlement européen, peut être consulté via ce lien : <https://urlz.fr/fJKn>.

Wallonie: La limitation de nos droits et libertés fondamentaux pose également de nombreux problèmes...

Frédéric Bouhon: Tout à fait. Les arrêtés de pouvoirs spéciaux et surtout les arrêtés ministériels ont restreint de manière significative nos libertés fondamentales ; il s'agit des restrictions les plus importantes connues en temps de paix. En effet, nous avons pratiquement tous eu la chance de vivre en période de paix et c'est sans doute la première fois que nous sommes à ce point contraints dans tous les aspects de notre vie (professionnelle, privée, sociale, familiale, affective). Bon nombre de citoyens sont en prise avec les limites de la légalité, et certains s'autorisent à contourner certaines règles, en fonction de leurs propres marges d'appréciation... Les citoyens se mettent à calculer le risque d'être sanctionnés. Savez-vous que plus de 200.000 personnes en Belgique sont aujourd'hui suspectées d'infraction aux réglementations ? La question principale est de savoir si l'on peut toucher aux droits fondamentaux de manière aussi significative et aussi longue. En Belgique, il n'existe pas de régime d'exception contrairement à d'autres pays, comme l'Espagne. L'article 187 de la Constitution est très clair à ce sujet : "*La Constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie*". Certes, le régime de droit commun prévoit la possibilité de limiter la plupart des droits fondamentaux. Mais cette limitation n'est admise que si trois conditions sont réunies : disposer d'une base légale accessible et prévisible (ce dont on peut douter dans notre cas, comme je l'ai expliqué précédemment), viser un but légitime et adopter des mesures proportionnées à ce but. C'est sur ce dernier point que le débat se cristallise : les mesures sont-elles réellement efficaces ? Sont-elles proportionnées quand elles durent aussi longtemps, quand elles sont sanctionnées par des peines lourdes, quand elles engendrent des effets secondaires aussi terribles, qui prennent la forme de drames économiques, sociaux, psychologiques ? En conclusion, on pourrait dire que nos institutions ont pu s'adapter à la crise sanitaire. Le revers de la médaille est que l'on est face à une mise sous tension de l'État de droit et, dans une certaine mesure, de la démocratie.

Voir ou revoir le Web'Actu du Conseil

Pour son 3^{ème} Web'Actu, le CESE Wallonie a invité le 22 avril 2021 Frédéric Bouhon, professeur de droit public à l'ULiège pour un exposé intitulé "Répondre à la crise sanitaire sans briser l'État de droit : un défi constitutionnel majeur".

L'enregistrement de ce webinaire est disponible sur la plate-forme Livestorm. Consultez la rubrique Actualités de notre site internet : www.cesewallonie.be.



The banner features a photograph of the interior of the Walloon Parliament (Assemblée wallonne) on the left. To the right, the text reads: "Web'Actu du Conseil EN DIRECT REPLAY Répondre à la crise sanitaire sans briser l'État de droit : un défi constitutionnel majeur". Below this, it says "Professeur Frédéric Bouhon (Université de Liège)". At the bottom left, it indicates the date and time: "jeudi 22/04/2021 de 13h à 14h". At the bottom right, there is a logo for "CESE Wallonie" with the text "COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE" and "INSTITUTIONS EUROPÉENNES DE BRUXELLES". A large play button icon is overlaid on the right side of the banner.



La ville en transition



La transition, la rénovation énergétique des bâtiments, le bien-être des habitants, la transformation durable des villes et des réalisations architecturales d'envergure sont au menu de ce dossier. Celui-ci s'inscrit dans le prolongement du webinaire sur "La ville en transition" organisé par le CESE Wallonie le 26 mai dernier, clôturant ainsi le cycle "La ville face aux défis du futur" organisé par le Conseil.

Le premier article rappelle les principales mesures envisagées par le Gouvernement wallon en ce qui concerne la transition, depuis la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 jusqu'au plan de relance pour la Wallonie, lancé en mai dernier. Les enjeux de la législature en la matière, et plus particulièrement ceux liés à la rénovation énergétique des bâtiments, sont détaillés en page 12, suite à l'intervention du Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, Philippe Henry, lors du webinaire du CESE Wallonie.

Trois interviews constituent l'essentiel de ce dossier. La première est celle de Lise Bourdeau-Lepage, professeure de géographie à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et docteure en économie. Dans son interview, elle évoque les conséquences de la crise sanitaire sur la vision et la gestion des villes. Elle aborde la question du bien-être des habitants. Pourquoi celui-ci est-il aussi essentiel pour les villes de demain ? Quels sont les outils pour le mesurer ? Quelles sont les actions prioritaires à développer pour favoriser le bien-être dans nos villes ? Les réponses de Lise Bourdeau-Lepage sont à lire en page 13.

Le Délégué général de l'association France Ville Durable, Sébastien Maire, évoque ensuite la nécessité d'opérer une véritable transformation écologique des territoires pour développer des villes sobres, résilientes, inclusives et créatives. Dans l'entretien proposé en page 16, il revient sur les enjeux en présence, les pistes de solution et les bonnes pratiques à diffuser. Sébastien Maire insiste sur l'urgence d'agir et d'opérer un changement de paradigme.

Enfin, la dernière interview est celle de Vincent Callebaut, qui se présente comme "archibio-lecte". Ses projets s'inspirent de la nature et ont pour objectif de générer de la solidarité : bâtiments biomimétiques et à énergie positive qui produisent leur propre électricité, forêts verticales, tours et bateaux antipollution, villes flottantes et gratte-ciels, fermes alimentaires verticales... Pour la revue Wallonie, Vincent Callebaut fait part de ses réflexions sur le concept de villes fertiles et présente quelques-unes de ses réalisations les plus marquantes, nous emmenant de Paris à Taïwan, en passant par Aix-les-Bains ou Lille, sans oublier sa Belgique natale. Son interview est à lire en page 20.

La transition dans la Déclaration de Politique régionale

La transition : une thématique essentielle pour l'Europe, les Etats, les Régions qui inscrivent cet objectif dans leurs politiques et plans stratégiques. Pour répondre aux grands enjeux environnementaux, comme le changement climatique, la rareté des ressources, la perte accélérée de la biodiversité ou la multiplication des risques sanitaires, il est en effet urgent d'évoluer vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle les façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble...

Dès son introduction, la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 indique que : *"La Wallonie nourrit une triple ambition : une ambition sociale, une ambition écologique et une ambition économique. L'ambition sociale vise à réduire drastiquement la pauvreté et à garantir aux citoyens une vie décente. L'ambition écologique témoigne de notre volonté d'être exemplaires en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de l'environnement. L'ambition économique doit permettre à la Wallonie de se hisser parmi les régions de tradition industrielle les plus performantes d'Europe. L'urgence climatique et les dégradations environnementales sont telles que la société tout entière est appelée à modifier ses comportements en profondeur. La Wallonie s'inscrit dans l'évolution nécessaire et souhaitable vers la société bas carbone. Elle vise la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% par rapport à 1990 d'ici 2030"*.

Le premier chapitre de la DPR est entièrement consacré à la transition. On peut notamment y lire : *"Le triple enjeu qui se présente à la Wallonie – écologique, économique et social – appelle l'adoption d'un instrument de mise en œuvre global de sa politique. Aussi, le Gouvernement adoptera un plan de transition sociale, écologique et économique. Le plan de transition se structurera autour d'un nombre limité de projets-phares prioritaires et de réformes basculantes réparties en trois volets :*

- *transition écologique : rénovation énergétique (isolation), mobilité, énergie renouvelable, biodiversité, agriculture et alimentation ;*

- *transition des savoirs et des savoir-faire : formations, stages, alphabétisation, valorisation des compétences, orientation vers les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), etc. ;*
- *transition économique et industrielle : transition vers l'économie circulaire, régénératrice et zéro déchet ; développement de secteurs économiques d'avenir tels que le digital, les biotechnologies, la bioéconomie, la silver economy, l'intelligence artificielle, la modernisation de l'industrie ; prise en compte de nouveaux modèles économiques et de nouveaux modes d'organisation du travail démocratiques (comme les coopératives), respectueux des travailleurs, des droits des consommateurs et de la planète ; soutien à l'autocréation d'emploi (renforçant l'ancrage économique local)".*

Toujours dans la DPR, le rôle majeur des villes et communes dans la réalisation et le succès de la transition sociale, écologique et économique est clairement souligné. Les villes et communes constituent l'espace de démocratie le plus proche des citoyens, sont les premiers investisseurs publics et lieux de cohésion sociale. Pour permettre aux villes de jouer pleinement leur rôle dans cette transition, le Gouvernement indique qu'il *"veillera à leur garantir les moyens financiers suffisants à la réalisation de leurs missions"*. Plus concrètement, plusieurs mécanismes et outils d'investissements seront revus. Ainsi, la liste des investissements comptabilisés hors balise comptable sera élargie aux investissements liés à la mobilité douce, à la verdurisation ou encore à la rénovation des bâtiments scolaires.

Les différents volets de la transition se déclinent donc dans l'ensemble du programme gouvernemental. Depuis la présentation de la DPR, en septembre 2019, la Wallonie a été, comme l'ensemble des pays et régions, confrontée à la crise sanitaire et à ses conséquences. C'est dans ce contexte que la démarche Get up Wallonia a été lancée, parallèlement au vaste plan européen pour faciliter la relance et la résilience⁽¹⁾. Le CESE Wallonie a rendu plusieurs avis sur ces plans⁽²⁾.

Fin mai, le Gouvernement wallon a annoncé le plan de relance de la Wallonie, pour lequel un budget de quelque 7,6 milliards € sera consacré d'ici 2024.

Pour ce plan, le Gouvernement a décidé de réunir les moyens et actions des trois programmes suivants :

- les mesures issues de Get up Wallonia ;
- les mesures issues du plan wallon de transition, prévues dans la DPR ;
- les mesures issues du plan pour la reprise et la résilience initiées de l'Union européenne⁽²⁾.

L'ensemble de ces mesures a été intégré selon les 5 axes définis par le Conseil stratégique⁽³⁾, à savoir :

Miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie	1,442 milliard €
Assurer la soutenabilité environnementale	2,67 milliards €
Amplifier le développement économique	1,264 milliard €
Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale	2,119 milliards €
Garantir une gouvernance innovante et participative	149 millions €

En ce qui concerne la soutenabilité environnementale, les mesures prévues dans le plan de relance sont notamment les suivantes :

- Réaliser des rénovations énergétiques du bâti
 - Amplification de la rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux.
 - Majoration des primes et divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments
 - Déploiement de l'Alliance Emploi-Environnement-Isolation.
 - Rénovation énergétique par quartier (politique de la ville).
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et des infrastructures sportives.
 - Soutien à la rénovation exemplaire.
- Déployer une stratégie bas-carbone
 - Smart Grid/smart meters (compteurs d'électricité "intelligents").
 - Soutien aux industries bas carbone.
 - Réduction des gaz à effet de serre.
 - Promotion d'énergies renouvelables.

Lors de son intervention en introduction du webinaire consacré à la ville en transition, le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité du Gouvernement wallon, Philippe Henry, a souligné le rôle des villes dans la transition énergétique, notamment à travers la rénovation du bâti (voir l'article à la page suivante).

Dans son avis sur la démarche "Get up Wallonia", le CESE Wallonie attirait d'ailleurs l'attention du Gouvernement sur la stratégie de rénovation énergétique du bâtiment. Pour le Conseil, *"cet objectif ambitieux ne pourra être atteint à l'échéance sans d'une part, prévoir un cadre réglementaire sur le caractère obligatoire des travaux à réaliser dans le cadre des rénovations du bâti tout en s'assurant que les ménages les plus précarisés puissent intégrer la dynamique et d'autre part, mettre en place rapidement un mécanisme de gouvernance et de pilotage de la stratégie de rénovation (...). Le potentiel d'amélioration des techniques de rénovation est en constante progression mais reste insuffisant. Le CESE Wallonie plaide pour que cette dimension constitue une véritable priorité des clusters Cap Construction et Eco Construction qui doivent renforcer leur stratégie sur la rénovation du bâti. Le financement de programmes de recherche et développement de techniques de rénovation doit, en cette matière, être adapté au parc de logement wallon"*.

L'avis du CESE Wallonie avance également des recommandations concrètes sur les autres volets de la transition : économie circulaire, emploi durable, formation, transition énergétique, filières techniques et scientifiques, etc.

Dans les mois à venir, le CESE Wallonie suivra avec attention la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan de relance.

⁽¹⁾ Voir revue Wallonie 147, page 22.

⁽²⁾ Avis 1455 du 14/12/2021 "11 mesures prioritaires pour la relance" et Avis 1462 du 22/03/2021 sur les fiches wallonnes pour la relance et la résilience.

⁽³⁾ Voir communiqué de presse du Gouvernement wallon du 21/05/2021.

Les enjeux de la législature



"Le défi de la transition, c'est notre défi à toutes et tous. Les villes sont au premier plan pour être un moteur de la transformation du bâti vers une plus grande efficacité énergétique d'ensemble" a souligné Philippe Henry, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité du Gouvernement wallon, lors de son intervention au webinaire sur "La ville en transition".

Le Ministre Philippe Henry a rappelé les objectifs fixés par la Wallonie à l'horizon 2020, à savoir une réduction de 55% de ses émissions à l'horizon 2030 (voir également l'article en page 10) et a présenté les initiatives pour atteindre ces objectifs, notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique du bâti wallon. *"La rénovation des bâtiments sera un des moteurs clés pour atteindre nos objectifs, les économies dans ce secteur ayant un potentiel fort"* a indiqué le Ministre. *"En travaillant sur une bonne isolation de l'enveloppe, il est possible de diminuer drastiquement les besoins en énergie des bâtiments. Les systèmes de chauffage actuels, adaptés aux besoins réduits de bâtiments isolés consomment eux aussi beaucoup moins que nos anciennes chaudières. Et finalement, les moyens de production d'énergies renouvelables permettent d'assurer la production des besoins résiduels et même d'être "énergie positif", en produisant plus que ce que l'ensemble consomme".*

Pour Philippe Henry, même si l'objectif est atteignable, *"il n'en demeure pas moins que le défi est de taille"*. Il faut donc travailler sur les trois axes que sont l'offre (avec des professionnels formés aux techniques actuelles), la demande (pour amener les propriétaires à envisager l'amélioration de leur bien) et les aspects de procédure (pour lever les obstacles à la rénovation). Il est également nécessaire de s'adresser, de manière différenciée, aux trois grandes catégories de propriétaires à savoir les propriétaires de logements privés, ceux de bâtiments publics et enfin les propriétaires tertiaires privés.

Le Ministre a insisté sur la valeur d'exemple des bâtiments publics : *"Les bâtiments publics forment*

un maillage important au sein du bâti de nos villes et de nos villages. Nous désirons qu'ils se mettent aux normes pour assurer un accueil adéquat de la population pour les fonctions qui sont les leurs. Nous voulons également qu'ils montrent l'exemple, qu'ils puissent faire la démonstration de l'utilisation des matériaux et techniques qui pourront également s'appliquer aux logements privés. La Déclaration de Politique générale de cette législature nous donne des objectifs à atteindre (2.500 bâtiments publics rénovés). Plusieurs appels UREBA exceptionnels seront lancés cette année et les suivantes afin de soutenir la rénovation des bâtiments publics".

Au niveau des moyens, une partie des fonds européens dégagés par le plan de relance et de résilience pourrait être utilisée pour mener à bien la politique de rénovation du bâti, tout comme certains financements de la Banque européenne d'investissement. L'idée est de pouvoir utiliser tous les outils disponibles en faveur des politiques de rénovation : *"Pour atteindre nos objectifs ambitieux en matière de rénovation, la massification est un passage obligé. C'est pour cela que nous devons avancer trois fois plus vite et que nous mettons tout en œuvre pour y arriver. En effet, au rythme "naturel" de la rénovation, il nous faudrait 100 ans pour atteindre les objectifs fixés. Or, le dérèglement climatique ne nous attendra pas"* a constaté Philippe Henry. Il a enfin évoqué le lancement de l'alliance climat-emploi-rénovation, qui permettra à toutes les forces vives de participer à l'échange d'idées et à la réalisation des décisions. *"Car c'est ensemble que nous trouvons des solutions, ensemble que nous mettons en place la transformation de nos villes"* a conclu le Ministre.



Lise Bourdeau-Lepage

Lise Bourdeau-Lepage est professeure de géographie à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et docteure en économie. Chercheuse au laboratoire « Environnement, ville, société », ses travaux actuels portent sur la place de la nature en ville, la mesure du bien-être des individus, l'attractivité territoriale et les inégalités socio-spatiales.

Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, elle évoque les conséquences de la crise sanitaire sur la vision et la gestion des villes. Elle aborde la question du bien-être des habitants. Pourquoi celui-ci est-il aussi essentiel pour les villes de demain ? Quels sont les outils pour le mesurer ? Quelles sont les actions prioritaires à développer pour favoriser le bien-être dans nos villes ? Voici les réponses de Lise Bourdeau-Lepage.

Wallonie: Que nous ont appris la crise sanitaire et les confinements successifs sur nos villes ?

Lise Bourdeau-Lepage: Cette crise a confirmé un certain nombre d'éléments que l'on connaissait déjà, bien sûr, mais en mettant un véritable coup de projecteur sur ceux-ci. Le premier constat est la prise de conscience par les personnes suite à l'arrêt d'une grande partie de l'activité économique du fait qu'elles vivent dans un environnement pollué et bruyant. Ainsi, la diminution des trafics aérien et routier ont engendré une baisse de la pollution atmosphérique, sonore et olfactive en milieu urbain. Une enquête que j'ai menée en France révèle que près de 84% de la population n'ont plus subi de nuisances sonores pendant le confinement.

Ensuite, le vide est apparu dans les villes, ce qui montre que l'environnement était habituellement surchargé et congestionné. Cette "mise sur pause"

a eu un impact sur l'intensité de vie des personnes, révélant les rythmes intenses des citoyens. Près de 82% des Français métropolitains adultes disent avoir ressenti un ralentissement général dans leur environnement de vie, en termes de relations sociales ou d'activités.

Troisièmement, le rayon d'un kilomètre autour du domicile, imposé à tous les Français lors de leurs sorties, a conduit bon nombre de citoyens à réaliser l'importance des services de proximité et de leur accès. Les inégalités infra-urbaines en termes d'équipements et de services de proximité ont également été mises en évidence, tout comme le besoin de l'autre et de relations sociales pour vivre. C'est ce fameux instinct grégaire que l'on a tous en nous. En réalité, les citoyens ont redécouvert leur quartier qui est devenu l'eldorado des relations sociales !

Quatrième constat : certaines mesures de distanciation sociale ont conduit à un renforcement

de la demande de nature en ville ainsi qu'à une prise de conscience des vertus des végétaux sur la santé et le bien-être. Certains citoyens ont eu la chance de faire de nouvelles expériences avec le calme : ils ont notamment entendu le chant des oiseaux, aperçu certains animaux, regardé les plantes et fleurs pousser... Cela a révélé cet effet qu'a la nature sur notre bien-être en milieu urbain mais aussi une reconnaissance de l'interconnexion des mondes vivants. Il s'agit là d'une prise de conscience écologique. A cet égard, près de 70% des Français pensent que cette période de confinement va changer quelque chose dans la manière de prendre en compte l'environnement et de le préserver.

Wallonie: Selon vous, le bien-être des habitants est l'enjeu des villes de demain. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi?

Lise Bourdeau-Lepage: Tout d'abord, en raison de la croissance démographique mondiale et en particulier la croissance urbaine, qui sont annoncées. En 2050, les projections des Nations Unies prévoient que 68% des urbains peupleront la planète. Si on vit en ville, on a besoin de bien y vivre. Ensuite, on ne peut pas faire comme si rien ne s'était passé depuis un an. Il y a un consensus autour du fait que la crise sanitaire a des causes anthropiques et que l'urbanisation galopante est un élément important. Il faut donc agir pour que cela ne se reproduise pas et essayer de minimiser les effets de l'urbanisation.

Enfin, on sait que les maux urbains ne sont que le reflet spatial des maux de notre société. Dès lors, si on a mis en évidence des maux urbains durant cette période (ils existaient déjà mais ils se sont accentués), on ne peut pas les ignorer. Le confinement a révélé qu'on était en surcharge environnementale, en surcharge virtuelle, qu'il y avait des inégalités très importantes entre les quartiers. Il a révélé un certain mal-être des citoyens et a mis en évidence quelques pistes pour améliorer la situation. Ma proposition est donc de remettre l'humain au cœur de l'aménagement urbain, en ayant comme objectif d'améliorer le bien-être des habitants. En prenant cette voie, cela ouvre de nouvelles opportunités d'actions et permet de reconnaître les interactions entre le bien-être des non-humains et le bien-être des humains.

Wallonie: Comment mesurer le bien-être?

Lise Bourdeau-Lepage: Il existe un grand nombre d'outils pour mesurer le bien-être, notamment parce qu'il existe plusieurs approches de celui-ci. Chacun a sa propre notion des éléments considérés comme importants pour son bien-être. Dans le cadre de mes recherches, j'ai mis en place l'outil TELL-ME, qui permet de déterminer, en utilisant un jeu de cartes, les éléments constitutifs du bien-être d'une personne ou d'un groupe de personnes sur un territoire. Cet outil donne la possibilité de connaître les attentes et les besoins des citoyens, ensuite de regarder si cet élément est présent ou pas sur le territoire dont on est en train de faire le diagnostic. S'il n'est pas présent, on se demande si celui-ci est vraiment important. Sur la base des constats, des mesures de politique publique ou des actions citoyennes pour améliorer le bien-être peuvent être prises.

Cet outil permet de répondre à cette question : *"Que faudrait-il pour que les gens soient bien sur leur territoire de vie en milieu urbain ?"*. Une fois que l'on connaît les éléments, on peut prendre les mesures nécessaires. C'est une manière d'agir pour les acteurs territoriaux, mais cela permet également d'impliquer les citoyens dans la fabrique de la ville.

Wallonie: Quelles sont les actions prioritaires pour favoriser le bien-être dans les villes?

Lise Bourdeau-Lepage: Cela dépend des contextes géographiques, culturels, des populations, etc. car il existe une grande hétérogénéité des situations urbaines et une variabilité de préférences des individus. Les actions prioritaires vont dépendre finalement des populations locales qui vivent en ville mais elles vont aussi dépendre de la situation et des contextes géographiques. Cependant, certains éléments constitutifs du bien-être font consensus chez les citoyens. Le premier est d'être à l'écoute des habitants. Ensuite, pour inciter les habitants à rester dans les villes, il faut répondre à leurs besoins (en termes de nature, de relations sociales, de services, etc.). Plusieurs enquêtes menées en France ont permis de déterminer les grandes catégories de besoins : avoir un environnement sain et sans nuisance, avec un accès à la nature (parcs et jardins), éviter les

inégalités socio-spatiales en favorisant un accès au plus grand nombre aux services de santé, avoir un niveau de sécurité suffisant et enfin, assurer l'accessibilité du territoire.

Si on regarde ce qu'il se passe dans certaines villes, on s'aperçoit qu'au cours des dernières années et encore davantage depuis le début de la crise, la question du bien-être est devenue de plus en plus importante. Certaines collectivités veulent mettre en place une démarche de bien-être en milieu urbain. Je citerais la ville de Lyon, qui est en train de mettre en place un baromètre du bien-être. Cet outil permettra de prendre des décisions en termes de politique publique et d'aménagement urbain.

Au final, je dirais qu'en réalité, la meilleure manière de préserver la santé des humains est de protéger les écosystèmes et la biodiversité. Au cours de ces derniers mois, nous avons constaté un important changement à ce sujet et une meilleure prise en compte de cette question par les élus. Cela me semble un point très positif pour le devenir des villes et de leurs habitants.

Pour aller plus loin...



Découvrez le dernier ouvrage de Lise Bourdeau-Lepage intitulé "Evaluer le bien-être sur un territoire. Comprendre pour agir sur les facteurs d'attractivité territoriaux"

Consultez également son blog : <https://sites.google.com/site/lisebourdeaulepage> ou son compte twitter : @lblepage



“

Rendons nos villes durables et désirables

”

Interview



Sébastien Maire

Ancien Haut Responsable de la Résilience de la ville de Paris, Sébastien Maire est, depuis septembre 2020, le Délégué général de l'association France Ville Durable (FVD). Cette association, unique en France, rassemble des collectivités locales, des entreprises, l'Etat et des experts qui ont comme objectif commun le développement de la ville durable.

Pour Sébastien Maire, il est essentiel d'opérer une véritable transformation écologique des territoires pour développer des villes sobres, résilientes, inclusives et créatives. Quels sont les défis et enjeux en présence ? Quelles sont les pistes de solution ? Quelles sont les « bonnes pratiques » à diffuser ? Autant de questions auxquelles le Délégué général de FVD répond dans cette interview, en insistant sur l'urgence d'agir et d'opérer un changement de paradigme.

Wallonie: Dans le "Manifeste pour une ville durable", votre association insiste sur l'urgence de redéfinir les visions de la ville durable de demain, qui ne peuvent plus être les mêmes qu'au XX^{ème} siècle. Pourriez-vous nous expliquer cette position ?

Sébastien Maire: Dans le Manifeste que nous avons diffusé au début de cette année, nous plaçons effectivement pour un changement radical de paradigme et la transformation de nos territoires et de nos villes, en se basant sur 4 piliers que sont la sobriété, la résilience, l'inclusion et la créativité. Les dérèglements climatiques, les phénomènes liés à l'anthropocène, la résurgence de grandes pandémies telles que celle que nous venons de vivre, nous montrent à quel point il est nécessaire d'accélérer la transformation en ayant une vision

holistique. Les fondamentaux de la ville durable ne sont plus les mêmes que ceux utilisés en 2015, au moment de l'accord de Paris. Le concept même de développement durable est contesté, puisqu'il est impossible de se développer à l'infini en ayant des ressources limitées. Or, les limites physiques de la planète sont bien réelles. Selon nous, la ville de demain doit être une ville qui prend soin de ses habitants, de ses écosystèmes, de ses infrastructures, de son espace public, de ses entreprises, de ses territoires environnants.

Wallonie : Le premier axe d'action est la sobriété, le plus impactant selon vous. Pour quelles raisons ?

Sébastien Maire: La sobriété est effectivement l'élément le plus impactant, le plus nouveau et le plus central dans ce qui devrait guider les logiques

de transformation environnementale. L'idée est d'assurer le fonctionnement d'une ville ou d'un territoire en tenant compte des limites physiques de la planète. Pensons à ce fameux jour du dépassement, dont la date diffère selon les pays. Ce jour-là, un pays a consommé plus de ressources naturelles que la Terre peut renouveler en un an. Chaque année, lorsque le jour du dépassement arrive, les publications et communications se multiplient. Et dès le lendemain, les activités qui sont à l'origine du problème reprennent de plus belle ! Une des questions centrales est celle de l'énergie. Actuellement, le seul objectif est d'augmenter la production d'énergies renouvelables. Or, lorsque l'on examine les chiffres de consommation d'énergie et du pourcentage d'énergie verte produite, il est clair que la solution ne viendra pas de l'augmentation de la production mais bien d'une diminution drastique de la consommation. Il est urgent de se préparer à ce changement et de l'accompagner. Car laisser croire que la ville de 2050, c'est la même qu'aujourd'hui, avec la même économie, le même fonctionnement, le même confort, en ayant tout remplacé par de l'éolien et du solaire, ce n'est pas vrai. Il est essentiel de prendre conscience de ses limites et de se préparer à une chute de l'accès à l'énergie. C'est un sujet tabou actuellement. Pourtant, si une activité est trop consommatrice d'énergie, est-elle réellement utile ? Ne peut-on à tout le moins pas en discuter et décider si elle doit être maintenue ou non ?

Wallonie : A cet égard, vous manifestez un certain agacement à l'égard de ceux qui déploient de vastes moyens pour des projets futuristes...

Sébastien Maire : En effet. Récemment, je me suis inquiété que l'on puisse utiliser de l'énergie, des moyens et du temps pour la conception de "taxis volants", qui amèneraient certains voyageurs d'un aéroport vers le centre de Paris. Voilà typiquement ce qui ne correspond pas à la ville durable, car cela entraîne une débauche de moyens, de ressources et d'énergie pour un service qui va servir à un pourcentage infime de la population, et certainement la plus riche et la plus aisée ! Vu la raréfaction des ressources énergétiques, il me semble que l'on est en droit de décider démocratiquement ce qui est prioritaire (entre les taxis volants et la santé par exemple) et à quoi on affecte les moyens.

Wallonie : Revenons aux limites physiques de la planète et à la question centrale de l'énergie. Pourquoi est-il indispensable de réduire notre consommation ?

Sébastien Maire : Tout simplement parce que la décroissance énergétique est une réalité à laquelle nous n'échapperons pas. Bon nombre d'Etats et régions se sont engagés dans une vie zéro carbone à l'horizon 2050. Il est intéressant de prendre conscience de ce que représentent 2 tonnes équivalent CO₂, en ramenant cela à l'échelle des habitants. Les chiffres sont clairs : par année, vous pouvez soit manger un steak quasi tous les jours, soit vous vêtir ou faire 8.000 km en voiture, etc. Mais ce n'est pas cumulatif. C'est l'un ou l'autre. Or, certains considèrent que la transition va être facile et que la technologie va nous sauver. Ainsi, la smart city nous a donné l'illusion qu'il suffisait de mettre de l'électronique partout pour régler les problèmes. Pourtant, il faut savoir que la digitalisation accélérée de nos sociétés produit deux fois plus de gaz à effet de serre (GES) que l'aviation. Dans moins de dix ans, les solutions digitales seront responsables de plus d'émissions de GES que tous les modes de transports combinés au niveau mondial. Ce débat sur l'utilisation des ressources est indispensable, tout en ayant une vision globale des solutions possibles.

Wallonie: La résilience est également un axe essentiel de la ville durable. Qu'entendez-vous par la résilience d'un territoire ?

Sébastien Maire : La résilience territoriale se définit comme la capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'un territoire à survivre, s'adapter et se développer indépendamment des chocs majeurs et en réduisant les stress chroniques auxquels ils sont ou pourront être confrontés. Les chocs peuvent être de diverses natures : catastrophe naturelle, pandémie, canicule, attentats, mouvements sociaux tels que les gilets jaunes... La ville doit être adaptée et réactive par rapport à ces éléments, en adaptant son fonctionnement dans une vision systémique et intégrée de ses actions.

Wallonie: Avez-vous un exemple concret d'un projet mené dans cet esprit de résilience ?

Sébastien Maire: L'initiative des "Cours Oasis" lancée dans le cadre de la stratégie de résilience de la ville de Paris en 2017 me paraît un très bon exemple. Il s'agit d'une nouvelle méthode de rénovation des cours des établissements scolaires qui permet d'envisager de nouveaux usages pour celles-ci. L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous. Le point de départ de la réflexion est l'annonce, par Météo France, de l'augmentation de la température moyenne annuelle et des périodes de canicule. Pour faire face à ce risque, les cours des écoles et des collèges ont été identifiées comme des leviers importants : elles représentent plus de 70 hectares de surface et sont réparties de manière homogène sur le territoire. Encore principalement asphaltés et imperméables aujourd'hui, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain. De plus, ils sont fermés au public le week-end, alors même que Paris manque d'espaces de convivialité, rafraîchis et accessibles à tous. Les cours rénovées



proposent des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants. Mais pensées comme de véritables îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, ces cours pourront également accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs, et devenir notamment des "refuges" pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur. En résumé, les "Cours Oasis" répondent à la fois au défi climatique et à celui de l'inclusion, en renforçant les liens sociaux.

Wallonie: La ville durable doit également être inclusive...

Sébastien Maire: En effet. Par ville inclusive, nous entendons une ville qui lutte contre toute forme de ségrégation sociale et spatiale, en recréant des quartiers, des lieux ou des occasions, sources de lien social. Une étude menée sur 130 villes et villages côtiers japonais frappés par le tsunami de 2011 montre que le taux de mortalité est corrélé au niveau de cohésion sociale. En d'autres termes, plus il y a d'actions sociales et culturelles, moins il y a de morts quand il y a une catastrophe. Vous savez, connaître son voisin n'est pas ce qui coûte le plus cher en termes de politique publique. Et pourtant c'est un facteur majeur pour développer une ville durable. La notion de participation des citoyens est également importante : chaque habitant doit avoir le pouvoir d'agir, de s'informer et de se former aux grands enjeux de la transition écologique, pour comprendre les politiques publiques et participer à leur élaboration.

Wallonie: Qu'en est-il du dernier pilier, à savoir la créativité ?

Sébastien Maire : La ville doit porter le progrès humain, culturel, social et économique. Il s'agit véritablement d'aborder le monde de manière différente, en s'appuyant sur l'économie pour permettre à la transition de s'opérer. A cet égard, l'économie circulaire et la logique des circuits courts sont à développer, dans les différentes composantes de la vie urbaine (rénovation énergétique des logements, alimentation, commerces

de proximité, etc.). L'innovation doit se mettre au service de l'optimisation des services urbains et de l'efficacité des ressources.

Wallonie: Quelles sont les actions prioritaires pour développer des villes durables ?

Sébastien Maire: Même si les objectifs de transition sont globaux, il est clair que les priorités et les actions menées sont différentes d'un territoire à l'autre, suivant le contexte et les spécificités locales (géographiques, patrimoniales, historiques, socio-économiques, ...). Ces priorités peuvent aussi évoluer : pensons notamment aux conséquences de la crise sanitaire. Parmi les priorités, il me semble néanmoins que la rénovation des bâtiments est essentielle. Ou encore la mise en place d'une politique de "dé-mobilité" en consacrant les budgets à une réduction des déplacements plutôt que pour des infrastructures visant à aller toujours plus loin et plus vite. En réalité, l'urgence climatique est là, je viens d'ailleurs de citer plusieurs points d'attention. Mais une grande partie des solutions aussi, qu'il convient de mettre en œuvre massivement et collectivement, suivant une approche innovante et positive. Il faut rendre nos villes durables et ... désirables !

Voir ou revoir le webinaire "La ville en transition"

L'enregistrement du webinaire "La ville en transition" du 26/05/2021 est disponible sur la plate-forme Livestorm. Consultez la rubrique Actualités de notre site internet : www.cesewallonie.be.



France Ville Durable

L'association France Ville Durable (FVD) est née en 2019 de la fusion de l'Institut pour la Ville Durable (IVD) et du réseau Vivapolis. Présidée par Patrice Vergriete, Maire et Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, FVD s'appuie sur 4 collèges réunissant les parties prenantes de la ville durable, tant du secteur public que privé : les collectivités locales et leurs associations, les entreprises (grands groupes et PME), l'Etat (administration centrale et opérateurs spécialisés) et les experts de la ville (en particulier les organisations professionnelles nationales). L'ensemble des membres et des actions menées par l'association ont pour objectif de favoriser le développement de la ville durable.

Comme l'explique son Délégué général, FVD se veut "un lieu de capitalisation, de diffusion et d'appui à la mise en œuvre des expertises et savoir-faire français en matière de ville durable, en France et à l'international, dans une logique de 'do tank'".

Ses missions sont les suivantes :

- actualiser, clarifier, renforcer et diffuser les spécificités et les fondements des villes durables européennes ;
- former et sensibiliser le personnel exécutif des autorités locales en partageant des outils opérationnels et en favorisant la mise en réseau pour accélérer les processus de transition ;
- promouvoir et capitaliser les meilleures solutions et projets français, tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger ;
- favoriser la coopération et élargir un écosystème de partenaires.

Début 2021, l'association a diffusé un "Manifeste de la ville durable", document évolutif posant les fondamentaux de la ville de demain, sur base des 4 piliers que sont la sobriété, la résilience, l'inclusion et la créativité. Ce Manifeste sera rediscuté chaque année avec les experts, élus locaux et citoyens.

Pour en savoir plus :
www.francevilledurable.fr



Les villes fertiles : une réponse aux défis de la transition écologique



Interview



Vincent Callebaut

Architecte reconnu internationalement – il a été primé à plusieurs reprises et se trouve dans le top 50 des « Green planet architects » –, Vincent Callebaut conçoit et construit en pensant à l'avenir. Après des études à l'Institut Victor Horta à Bruxelles, il s'installe à Paris et crée son cabinet d'architecture, développant une approche transdisciplinaire qui l'amène à se définir comme « archibiotecte ».

Ses projets s'inspirent de la nature et ont pour objectif de générer de la solidarité : bâtiments biomimétiques et à énergie positive qui produisent leur propre électricité, forêts verticales, tours et bateaux antipollution, villes flottantes et gratte-ciels, fermes alimentaires verticales...

Pour la revue Wallonie, il fait part de ses réflexions sur le concept de villes fertiles et présente quelques-unes de ses réalisations les plus marquantes, nous emmenant de Paris à Taïwan, en passant par Aix-les-Bains ou Lille, sans oublier sa Belgique natale.

Wallonie: Vous dites faire partie de cette nouvelle génération d'architectes qui doit réinventer l'architecture ...

Vincent Callebaut: Effectivement, le challenge de ma génération d'architectes est d'abandonner le modèle de l'économie linéaire du XX^{ème} siècle qui est basé sur le fait de produire, de consommer, de produire des déchets, de la pollution et de la dette. A travers nos architectures et nos plans d'urbanisme, nous pouvons – et devons - mettre en application l'économie circulaire, c'est-à-dire une économie régénérative où tout ce qui est produit et consommé soit recyclé et recyclable. Cette économie régénérative, basée sur des ressources biosourcées et des énergies renouvelables, constitue un modèle solidaire et vertueux.

Vous savez, en 2050, nous serons 9 milliards d'êtres humains sur terre et 70% de la population mondiale vivra dans des mégapoles. Il est temps d'agir contre le changement climatique, d'inventer de nouveaux modes de vie éco-responsables et d'intégrer la nature dans nos villes.

Wallonie: A cet égard, comment faites-vous pour intégrer la nature dans vos projets architecturaux?

Vincent Callebaut: Mon travail est basé sur le biomimétisme, c'est-à-dire sur le fait de s'inspirer du biomorphisme, de la bionique et de tout le cycle holistique que l'on peut constater dans un écosystème mature, comme par exemple la forêt amazonienne.

Pourquoi cet exemple? Simplement parce que cet écosystème n'émet aucune pollution et transforme tous ses déchets en ressources. Il me semble très important d'essayer, en tant qu'urbaniste, de penser la ville comme un écosystème en transformant les quartiers en forêts et les bâtiments en arbres habités. Le but est aussi de s'inspirer des formes et des structures les plus intelligentes que la nature a mises en œuvre selon son ingénierie depuis 3,8 milliards d'années. En effet, la nature adapte toujours la forme à la fonction ; elle consomme un minimum de matériaux; elle mise toujours sur la coopération entre les espèces et elle transforme chaque déchet en ressources.

Wallonie : Vous avez développé un vaste projet intitulé "Paris smart city 2050". De quoi s'agit-il ?

Vincent Callebaut : "Paris smart city 2050" est un projet d'urbanisme que nous avons développé dès 2016 pour la Maire de Paris, Anne Hidalgo, en partenariat avec le MIT aux Etats-Unis, l'EPFL à Lausanne, AgroParisTech et le bureau d'études SETEC Bâtiments, spécialiste en génie bioclimatique. Le but de cette étude est de démontrer comment la construction d'architecture contemporaine sur le patrimoine historique à Paris peut créer une solidarité énergétique. Les architectures contemporaines sont capables de générer plus d'énergie qu'elles n'en consomment, que cette énergie soit électrique, calorifique ou même alimentaire dans le cadre de l'agriculture urbaine. Cette architecture peut également répondre aux besoins de l'architecture patrimoniale, en l'adaptant aux aléas climatiques pour la rendre moins vulnérable aux phénomènes de fortes crues ou de canicules que l'on connaît très souvent dans la capitale française en juillet et en août. Nous prôtons le dialogue entre les époques : 200 ans après les grands travaux du Baron Haussmann, nous réinventons un Paris post-carbone, post-fossile, post-nucléaire, post-insecticides, un Paris construit à partir de matériaux

biosourcés qui intègre les énergies renouvelables de pointe et qui rapatrie la nature au cœur de la ville. L'idée est de densifier la ville, car plus une ville est dense, moins elle est énergivore, moins elle consomme d'énergie, plus elle est basée sur une rationalité de la mobilité. Plus une ville est dense, plus les habitants se connaissent et plus les gens se connaissent, plus la ville est solidaire.

« Le jardin n'est plus adossé au bâtiment ; c'est le bâtiment ! L'architecture devient cultivable, comestible et durable. »

Wallonie: Plusieurs quartiers sont concernés par ce projet. Pourriez-vous nous en présenter quelques-uns ?

Vincent Callebaut : Commençons par le Louvre et le jardin des Tuileries, et plus particulièrement la rue de Rivoli telle qu'imaginée en 2050. Nous proposons de tripler la hauteur de construction pour lutter contre la gentrification, c'est-à-

dire le fait que le centre de Paris est habité par des populations de plus en plus aisées, déportant les populations moins aisées vers l'extérieur de la ville selon des cercles concentriques. Nous souhaitons construire de façon verticale et utiliser toutes les ressources naturelles (vent, soleil, pluie, ...).



Le but est d'avoir des architectures contemporaines dessinées en fonction du climat, qui fournissent l'énergie pour ces fameuses passoires thermiques, ces bâtiments haussmanniens qui sont très beaux mais qui ne peuvent pas être isolés par l'extérieur.

Wallonie: Votre objectif est aussi de rendre la ville aux piétons.

Vincent Callebaut: Tout à fait. Actuellement, la ville de Paris est marquée par l'existence d'auto-routes urbaines, résultat des politiques d'aménagement de la fin des années '60. Nous souhaitons remettre en question ce principe du "tout à l'automobile" et construire une ville centrée autour du piéton. Le pont du boulevard périphérique serait transformé en véritable "Ponte Vecchio" c'est-à-dire un continuum urbain entre deux rives, qui est ici représenté entre deux villages jumeaux : un village qui intègre des bureaux et l'autre qui



intègre de l'habitation. Ils partagent en temps réel l'énergie qu'ils produisent. Les deux tours viennent s'asseoir structurellement sur des piles hydroélectriques, c'est-à-dire des roues à eau contemporaines qui transforment l'énergie cinétique de la Seine en électricité. Les façades de ces tours sont quant à elles perforées par ce qu'on a appelé des "nombriils", c'est-à-dire des trous dans l'axe des vents dominants est-ouest permettant d'intégrer des éoliennes multipales. Nous avons également proposé à Anne Hidalgo la rénovation énergétique des bâtiments existants du 13^{ème} arrondissement qui ont été, pour la plupart, construits dans les années '60 sous forme de tours. Plutôt que les envelopper d'un isolant extérieur, nous proposons de créer des doubles façades, des "loggias", transformées en potagers et en vergers suspendus dont la surcharge structurelle est redescendue au sol grâce à des résilles en bambou. Au pied de ces tours, un tunnel existe; il s'agit en fait de la petite ceinture de Paris, un tracé ferroviaire abandonné sur plus de 32 km, dont 40% du tracé passent en sous-terrain. Notre volonté est d'ouvrir cette petite ceinture au grand public pour venir y intégrer des "fab lab", des champignonnières dans les tunnels, des marchés couverts, des salles de sport ainsi qu'une grande artère végétale dédiée à l'agriculture urbaine et à la mobilité douce. Le but est donc finalement de réparer les dents creuses urbaines pour venir réenchanter la ville, un peu à l'image de la High Line à New York.

Wallonie: Vous intégrez également les concepts d'agriculture urbaine...

Vincent Callebaut: Cette question est essentielle, en effet. Nous proposons notamment de transformer la Tour Montparnasse en un deuxième jardin du Luxembourg, non pas un jardin cosmétique et horizontal mais un jardin alimentaire et vertical qui vient s'enrouler autour de la structure en béton de cette fameuse tour hyper énergivore de Paris. Le but est d'offrir ce jardin aux "pariculteurs", c'est-à-dire aux Parisiens qui désirent cultiver une partie de leur alimentation à partir des principes de permaculture et d'agro-foresterie.

A l'image du concept de ferme verticale développé par Dickson Despommier du MIT Massachussetts, qui consiste à rapatrier l'agriculture au cœur de la ville, pour distribuer l'alimentation directement en

circuits courts, nous avons imaginé mettre à l'honneur du maraichage urbain biologique dans des tours qui viennent étager des champs d'agricultures, des vergers communautaires et des potagers suspendus. Avec AgroParisTech, nous avons calculé que si l'on construisait des fermes verticales à chaque porte de Paris, il serait possible de produire une alimentation biologique, distribuée en circuits courts, pour près de 30% des Parisiens.

Wallonie: Vous insistez sur l'importance de la rénovation de l'existant. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ?

Vincent Callebaut: Le plus grand défi n'est pas de construire de nouveaux bâtiments dans le tissu urbain européen mais bien de rénover le parc existant. Notre objectif, à travers cette solidarité énergétique, est par exemple de métamorphoser les HBM (habitats bon marché) datant du début du XX^{ème} siècle en greffant sur leurs toits un habitat alvéolaire, préfabriqué en usine, standardisé, sous forme d'une cellule de 12m² qui est le minimum légal pour pouvoir avoir un appartement en location. Un jeune adulte pourrait acquérir une de ces cellules de 12m² et agrandir au fur et à mesure son appartement en prenant une deuxième ou une troisième cellule suivant l'évolution de la famille ou de son projet de vie.

Dans les projets développés en Europe, notre volonté – et nous y arrivons – est d'instaurer un véritable dialogue et un partenariat avec les architectes du patrimoine, avec les directions régionales des affaires culturelles, pour dire qu'il est possible d'allier le meilleur du "low tech" avec le meilleur du "high tech". Je suis convaincu qu'il est possible de réunir le meilleur de chaque époque pour construire notre avenir.

Wallonie: Que répondez-vous à ceux qui considèrent vos projets comme utopiques, dignes d'un scénario de science-fiction ?

Vincent Callebaut: Je leur propose de les emmener à Taipei, la capitale de Taiwan, et de visiter la tour Tao Zhu Yin Yuan qui vient de s'achever. A 32 ans, j'ai eu la chance de gagner la construction de cette tour de 50.000 m², de 120m de hauteur, qui a la particularité d'être recouverte de 23.000 plantes, arbustes et arbres, d'avoir baissé de 50%



le taux de carbone intrinsèque émis dans l'atmosphère pendant le chantier et d'absorber 135 tonnes de CO₂ par an dans l'atmosphère grâce à la photosynthèse. Cette tour symbolise notre volonté depuis 10 ans de transformer la ville en écosystème, les quartiers en forêts et les bâtiments en arbres habités.

Au début, nous avons analysé le règlement d'urbanisme indiquant que tous les balcons à ciel ouvert n'étaient pas considérés comme de la surface vendable par notre promoteur. Nous avons dès lors tourné cette tour à 90° pour libérer plus de 10.000 m² de balcons qui pouvaient être construits en plus. La tour a reçu la certification Leed Gold Plus et la certification du diamant de bâtiments carbo-absorbants, c'est-à-dire des bâtiments dépolluants ayant visé une sobriété carbone durant leur construction et durant leur exploitation. Cette tour intègre les canopées solaires, du verre double vitrage, des lagunes de phyto-épuration qui vont recycler les eaux grises provenant des salles de bain et des lave-vaisselle en eau d'irrigation pour ces balcons et surtout, elle fait en sorte que toutes les cages d'escalier et d'ascenseurs et que tous les étages de parking soient naturellement ventilés et naturellement éclairés, sans utiliser un seul kWh pour l'éclairage artificiel ou une climatisation mécanique.

Wallonie : Les contraintes techniques, notamment pour contrer les risques de tremblement de terre, étaient particulièrement importantes...

Vincent Callebaut: Cette tour a été construite après le tremblement de terre de Fukushima et le fameux tsunami. Le client a donc désiré un modèle antisismique valable sur 400 ans. En dessous de chaque point porteur, nous avons placé un système de roulement à bille. Il s'agit d'une bille en acier posée sur une immense "assiette à soupe" de 4m de diamètre, qui fait en sorte que quand la terre bouge, la tour reste fixe. Pour simplifier, nous pourrions dire qu'elle est posée sur un skateboard géant lui permettant de bouger dans toutes les directions. Cette tour à Taiwan intègre également une grande innovation inventée il y a presque un siècle par l'ingénieur belge Vierendeel qui propose de ne plus avoir de murs ou de poteaux à l'intérieur de son appartement mais d'utiliser des poutres d'une hauteur de 3m60, permettant d'innover la plomberie et les technologies de l'information et de la communication. A noter que cette tour, prévue pour des logements, peut être transformée du jour au lendemain, presque sans travaux, en une tour de bureaux. Au niveau de la climatisation, un système passif et bioclimatique a été mis en place via une immense cheminée à vent, permettant une économie d'énergie de près de 70%. Enfin, au sommet de la tour, la canopée solaire, thermique et photovoltaïque produit l'électricité et l'eau chaude sanitaire pour toutes les parties communes.

Wallonie: Vous avez également des projets en France. Pourriez-vous nous en parler ?

Vincent Callebaut: Nous avons plusieurs projets en cours en France. Comme celui de la rénovation des thermes nationaux français à Aix-les-Bains, le projet "L'écume des ondes". Le but était, au-dessus d'un monument classé "monument historique" de 250m de long, de venir intégrer deux petites forêts verticales de logements, créant ainsi une nouvelle place urbaine sur la toiture du bâtiment. Celles-ci produisent l'énergie électrique pour le bâtiment patrimonial existant. Nous allons utiliser la source thermale d'eau chaude pour produire l'énergie nécessaire pour chauffer tous les appartements. L'objectif est aussi d'avoir une très bonne isolation par l'extérieur et de venir réintégrer la nature au

cœur de la ville, notamment avec des balcons en quinconce, qui sont standardisés et préfabriqués, sur lesquels on pourra avoir des grands arbres qui vont pouvoir pousser en duplex. Toutes les eaux pluviales seront également recueillies et, grâce à l'évapo-transpiration des plantes, viendront créer des ilots de fraîcheur urbains en plein centre-ville. Ensuite, nous avons créé une nouvelle place entre les deux bâtiments de logements avec des grands planchers en verre qui permettront d'admirer les vestiges romains qui datent de 200 ans avant Jésus-Christ.



Wallonie: Plus près de chez nous, à Lille, vous avez également un projet de rénovation d'un quartier.

Vincent Callebaut: Nous travaillons en effet à la rénovation du Lycée Michel Servet et son extension. Nous sommes dans un tissu urbain, que l'on retrouve aussi en Belgique, avec des maisons mitoyennes en brique. Nous avons décidé de "rhabiller" l'existant avec des loggias en bois et d'intégrer une nouvelle place publique, avec des



commerces, des terrasses, ... Bref, créer un lieu où il fait bon vivre et qui vient fédérer ce quartier multifonctionnel qui accueillera des logements étudiants, des logements en accession, des logements sociaux, des laboratoires scientifiques, des salles de sport, des murs d'escalade et des toitures dédiées à l'agriculture urbaine. Dans l'îlot urbain intérieur, nous voulons créer une zone tampon dédiée à la biodiversité, qui est capable de retenir les eaux pluviales en cas de fortes pluies ou dans les intersaisons.

Wallonie: Quel regard portez-vous sur la crise sanitaire, en lien avec l'ensemble de votre travail?

Vincent Callebaut: Cette crise sanitaire nous a fait prendre conscience de l'urgence de changer de paradigme. Aujourd'hui, plus que jamais, il faut inventer de nouvelles utopies qui soient concrétisables, réalisables et constructibles durant notre génération. C'est dans ce sens que je travaille depuis plus de 20 ans, en tentant de participer à la construction de cette transition écologique et solidaire, indispensables pour faire face aux défis environnementaux et humains du XXI^{ème} siècle. Nous sommes capables, et les projets que je viens d'évoquer en sont la preuve, de construire de façon très sobre en carbone et en s'inspirant de la nature, des bâtiments biosourcés qui s'inscrivent dans une logique des éco-quartiers. Aussi étranges et futuristes qu'elles puissent paraître, toutes mes créations sont une tentative de répondre à la menace réelle que les villes représentent pour l'humanité et notre équilibre écologique.

En savoir plus : <https://vincent.callebaut.org>

Le pavillon belge

Le cabinet d'architecture de Vincent Callebaut en collaboration avec Assar Architectes a construit le pavillon national belge qui sera présenté lors de l'exposition universelle de Dubaï, dès le 1^{er} octobre 2021 et qui sera accessible pendant six mois. *"Il s'agit d'un bâtiment temporaire qui a été construit suivant la charte d'économie circulaire ; c'est un véritable mécano géant, avec une charpente en acier préfabriquée et standardisée et avec des façades en bois qui forment une grande voûte pour créer une grande place publique, protégée du soleil, très agréablement ventilée dans l'axe des vents dominants et qui permettra de venir déguster les meilleurs frites et le meilleur chocolat et de venir découvrir les plus grandes innovations belges autour de la mobilité"* explique Vincent Callebaut. *"Il a été dessiné en fonction des données du climat, du vent et de la course du soleil. Le plus bel espace est extérieur et offert à tous à travers une conception sous forme d'un bâtiment "pont" où la voûte en bois prend la forme d'un paraboloïde hyperbolique c'est-à-dire une surface minimale complexe en utilisant un minimum de matériaux. Quelque 5,5 km de persiennes en épicéas viennent envelopper l'ensemble du bâtiment afin de le protéger du soleil et pour baisser son recours à la climatisation mécanique. Ce bâtiment, naturellement ventilé, change d'aspect de nuit. La structure est composée de grandes arches qui viennent supporter l'ensemble du programme et qui tentera de faire rayonner au mieux tous les savoir-faire belges à l'étranger".*



Les marchés publics : un outil de relance

Utiliser les marchés publics comme outil de développement économique : telle est l'une des recommandations du CESE Wallonie dans son avis relatif à « Get up Wallonia »⁽¹⁾. Les propositions concrètes du Conseil sont reprises à la page suivante. Quelques chiffres sont également présentés en ce qui concerne la répartition des marchés, la participation des PME ou la localisation des opérateurs économiques (page 29).

Cet article est complété par l'interview de la Secrétaire générale du Service public de Wallonie. Tout en rappelant les freins rencontrés par les entreprises pour accéder aux marchés publics, elle présente les outils et actions concrètes développés par l'administration pour dépasser ces obstacles. Pour Sylvie Marique, les marchés publics sont un véritable instrument de politique économique, qui permettent d'assurer le développement de la Wallonie.



⁽¹⁾ Voir Avis 1455 du 14/12/2020

Dans son Mémorandum 2019-2024, le CESE Wallonie constatait déjà le potentiel des marchés publics en termes de développement économique et de création d'emplois : *"Si les marges de manœuvre pour la Région sont étroites (la législation est fédérale et issue de directives européennes), elles ne sont pas pour autant inexistantes. Le Conseil estime qu'il y a lieu d'actionner tous les leviers disponibles en matière de marchés publics pour maximiser les chances des entreprises wallonnes et lutter contre le dumping social"*.

Dans son avis sur "Get up Wallonia : 11 mesures prioritaires pour la relance", le Conseil *"estime qu'il est urgent que tous les acteurs tant privés que publics soient mobilisés afin de maximiser les retombées des marchés publics sur la Wallonie à la fois en termes de création de valeur et d'emplois durables de qualité, de développement de filières et d'amélioration de la cohésion sociale. Pour ce faire, il est indispensable que ceux-ci soient conscientisés sur l'importance de consommer et d'investir wallon"*.

Plusieurs propositions concrètes sont avancées par le CESE Wallonie pour ce qui relève des marchés publics ainsi que de l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges :

- simplifier l'accès aux marchés publics pour les entreprises PME-TPME ;
- sensibiliser les entreprises aux potentialités offertes par les marchés publics ;
- aider les entreprises à répondre aux appels d'offres via le volet "Animation économique" de la SOWALFIN ;
- faciliter le recours à des clauses sociales et l'ouverture de places de stage dans le cadre de la formation en alternance ;
- identifier un certain nombre d'indicateurs pertinents relatifs à l'environnement et à la santé qui sont insérables dans les cahiers des charges ;
- donner une meilleure visibilité aux nombreux outils existants en Wallonie (Guide "promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social", clauses-types et formations du SPW, Observatoire de la commande publique wallonne, etc.) ;

- compléter l'arsenal législatif wallon liant l'octroi de subventions à l'insertion de clauses sociales, éthiques et/ou environnementales dans les marchés publics, tout en clarifiant la portée de ces clauses en cohérence avec l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 26 juin 2019.

Dans le cadre de la dynamique "Get up Wallonia" lancée par le Gouvernement et de l'avis du Conseil, la Secrétaire générale du SPW, Sylvie Marique, a présenté aux membres du Bureau du CESE Wallonie les outils et actions menées par l'administration sur les marchés publics (voir son interview à la page suivante). Depuis cette rencontre organisée fin avril, un groupe de travail spécifique a été mis en place au sein du Conseil, en vue d'apporter des éléments de réflexion sur les modèles de cahier spécial des charges, en collaboration avec l'administration.

« Les marchés publics sont un véritable instrument de politique économique. Il est essentiel que tous les acteurs puissent se saisir des opportunités offertes et participer au développement de la Wallonie. »

Sylvie Marique, p.28.

Trois questions à

Sylvie Marique



Pour Sylvie Marique, la Secrétaire générale du Service public de Wallonie (SPW), il faut utiliser les marchés publics comme outil de relance. Quels sont les freins à dépasser ? Quel rôle peut jouer l'administration pour améliorer l'accès aux marchés publics ? Comment intégrer les clauses environnementales, sociales et éthiques ? Autant de questions abordées par Sylvie Marique dans l'interview accordée à la revue Wallonie.

Wallonie: Alors que les marchés publics offrent de réelles possibilités en termes d'économie et d'emplois, il semble y avoir un déficit dans l'accès à ces marchés pour les entreprises wallonnes. Quels sont les freins ?

Sylvie Marique: Effectivement, plusieurs freins ont été identifiés, suite aux enquêtes menées auprès des entreprises : des charges administratives trop lourdes, des conditions d'accès trop exigeantes, des chances de succès trop minces, des délais de paiement trop longs, des documents incohérents, une mauvaise information ou encore la prise en compte du seul critère du prix... Les freins paraissent nombreux et expliquent sans doute pourquoi les entreprises wallonnes, notamment les PME, répondent dans une moindre mesure aux marchés publics lancés (voir l'encadré en page suivante). La réglementation permet cependant de dépasser certains de ces freins, en utilisant par exemple l'allotissement, en adaptant les critères de sélection, en ne se limitant pas au prix comme critère d'attribution ou encore en choisissant la procédure de passation du marché. Cela étant, des outils et dispositifs facilitant l'accès des PME aux marchés publics existent déjà. Pour ce qui concerne l'axe "acheteurs publics", je citerais le portail des marchés publics, les canevas de cahiers des charges, les fiches pratiques sur les lots ou sur les marchés publics de faible montant. Pour les PME, plusieurs rubriques sur le portail des marchés publics leur sont destinées (comme celle reprenant tous les avis de marchés avec un système d'abonnement à des recherches ciblées), des webinaires sont régulièrement organisés et un guide pratique a également été publié.

Bien entendu, nous sommes dans un processus d'amélioration constante de ces outils, en collaboration avec les acteurs concernés.

Wallonie: Quel rôle peut jouer l'administration pour améliorer ces outils et l'accès aux marchés publics ?

Sylvie Marique: Nous proposons de travailler sur deux axes. Le premier est celui des acheteurs publics : il importe de professionnaliser davantage ceux-ci à travers des formations ciblées. Rendre des modèles de cahier spécial des charges obligatoires est une autre piste envisagée. Pour aider les PME, nous travaillons à l'élaboration de ces modèles de cahiers des charges (CSC) pour différentes procédures et types de marchés (travaux, services, fournitures). Il est essentiel qu'un CSC soit le plus possible orienté "usagers", en veillant aux besoins tant de l'opérateur économique que du pouvoir adjudicateur. Ces modèles ont été établis avec l'asbl "Droits quotidiens" et un important travail sur la lisibilité des textes (sur le contenu et sur la forme) a été réalisé. Cela passe par une table des matières sous forme de questions (avec les réponses), l'utilisation de phrases courtes et claires, le moins de jargon juridique possible ou encore des éléments visuels (tableaux, graphiques, ...). Pour le pouvoir adjudicateur, un guide d'écriture est proposé, l'ergonomie du document a été revue et un volet pédagogique est inclus. Tout est conçu pour que ces modèles puissent être accessibles et opérationnels. Un accompagnement des PME et un lieu d'écoute sont deux autres initiatives envisagées pour améliorer l'accès des PME aux marchés publics.

Wallonie: Comment intégrer les clauses environnementales, sociales et éthiques?

Sylvie Marique: A nouveau, plusieurs outils génériques existent déjà pour favoriser l'intégration de ces clauses. Des instruments stratégiques, comme le plan d'action "achats publics responsables", des instruments réglementaires et incitatifs (décrets ou circulaires), des instruments d'information, de formation et d'accompagnement (helpdesk "achats publics responsables") ou encore des instruments volontaires (un réseau d'acheteurs, la charte d'achats publics responsables). Au niveau de l'administration, des clauses et outils spécifiques ont été développés par catégorie de services ou de fournitures. Pour les marchés liés au secteur de la construction et de la rénovation, nous travaillons sur des clauses environnementales-types ainsi que sur un système de facilitateurs "clauses environnementales" (comme c'est le cas pour les clauses sociales). En réalité, les actions développées pour favoriser l'accès aux marchés publics constituent un vaste chantier concernant de multiples acteurs. La volonté est là... il reste à présent à la confronter à la réalité de terrain et à porter, tous ensemble, cette dynamique !

Plus d'infos

<https://marchespublics.wallonie.be>



Bienvenue!

Vous êtes une entreprise ou un pouvoir adjudicateur? Ce Portail est fait pour vous! Vous y trouverez une information structurée pour vous familiariser avec les marchés publics et vous accompagner dans leur réalisation et leur exécution.

Quelques chiffres ⁽¹⁾

Poids de la commande publique (estimation)

+/- 14% du PIB européen

+/- 7% du PIB wallon

Répartition des marchés attribués en Belgique soumis à la publicité belge ou européenne

- 5.595 lots
- 2.386 marchés
- Les lots pèsent 30 milliards €

Répartition des adjudicateurs pour les marchés attribués en Belgique en 2020 soumis à la publicité belge ou européenne

- Adjudicateurs flamands : 46% des lots pour 25% des montants totaux
- Adjudicateurs wallons : 30% des lots pour 15% des montants totaux

Répartition des marchés attribués en Wallonie en 2020 soumis à la publicité belge ou européenne

- Intercommunales = premier adjudicateur
- 31% du total des lots attribués – Pèsent 77% du montant total wallon attribué en 2020
- SPW = deuxième adjudicateur
- 23% du total des lots attribués – Pèsent 10% du montant total wallon attribué en 2020
- Communes = troisième adjudicateur
- 23% du total des lots attribués – Pèsent 6,5% du montant total wallon attribué en 2020

Participation des PME aux marchés attribués en Belgique en 2020 soumis à la publicité belge ou européenne

- 36% des lots attribués à des PME
- 35% des lots attribués à des PME par les adjudicateurs wallons

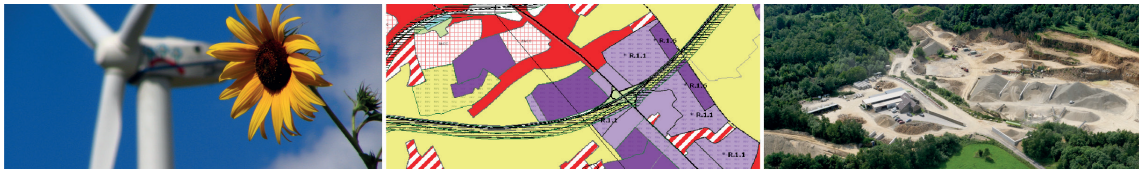
Localisation des opérateurs économiques pour les marchés attribués en Belgique en 2020 soumis à la publicité belge ou européenne

- 5.695 lots → 95% des lots attribués à des entreprises ayant un siège social en Belgique
- 42% en Flandre
 - 31% à Bruxelles
 - 22% en Wallonie

⁽¹⁾ Source : SPW – Exposé devant le Bureau du CESE Wallonie du 26/04/2021 – Données basées sur les marchés publics référencés par lots attribués et publiés sur la plateforme fédérale e-Procurement

Webinaire

Les compensations écologiques



Plus de 80 personnes ont suivi le webinaire sur les charges d'urbanisme et les différents types de compensations, organisé le 1^{er} juin par le Pôle Aménagement du territoire. Preuve de l'intérêt de cette thématique pour les membres du Pôle mais aussi ceux d'autres instances de la fonction consultative qui avaient été invités à participer à cet événement en ligne.

Ce webinaire s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large que le Pôle Aménagement du territoire souhaite mener sur l'ensemble des charges d'urbanisme, conditions de permis, compensations planologiques ou biologiques, mesures d'atténuation et autres mécanismes auxquels sont confrontés les acteurs qui souhaitent introduire une demande de permis. Le Pôle est régulièrement confronté à ces problématiques dans le cadre de ses missions, que ce soit lors de la remise d'avis sur des révisions de plans de secteur, des projets éoliens ou encore des projets carrières ou d'urbanisation. Le webinaire du 1^{er} juin est en réalité la première étape de la réflexion qui sera menée dans les prochains mois. Il était ouvert aux membres du Pôle Aménagement du territoire, de l'Assemblée "Etude d'incidences" du Pôle Environnement, de la Section "Nature" du Pôle Ruralité, du Pôle Logement et de Commission Régionale d'Avis pour l'Exploitation des Carrières.

Pour mieux comprendre les aspects juridiques des mécanismes de compensations et de charges d'urbanisme, le Pôle a invité l'Association belge

francophone pour le droit de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement (l'ABeFDATU-E) à venir présenter plusieurs exposés.

Le premier exposé, donné par Francis Haumont, avocat et professeur émérite à l'UCLouvain, a porté sur les différents types de compensations dans le cadre des révisions de plans de secteur et l'impact éventuel de la procédure plan-permis. Ensuite, Michel Delnoy, avocat, professeur à l'ULiège et président de l'ABeFDATU-E, est intervenu sur les questions relatives aux conditions d'un permis et sur la distinction entre ces conditions et les charges d'urbanisme. Nathalie Vandamme, Avocate et collaboratrice scientifique à l'ULiège a quant à elle présenté les charges d'urbanisme. Enfin, Charles-Hubert Born, avocat et professeur à l'UCLouvain, a apporté des précisions sur les compensations biologiques dans les permis et le lien avec les dérogations visées dans la loi de 1973 sur la conservation de la nature.

Chaque intervention a été suivie d'un échange de questions-réponses avec les participants. De nombreuses questions, précises et souvent techniques, ont été posées. Le sujet n'a cependant pas été épuisé et une table ronde est programmée à l'automne prochain, en vue d'avoir un échange entre les membres du Pôle Aménagement du territoire et les acteurs de terrain sur des sujets plus transversaux en matière de compensations planologiques et alternatives et de charges d'urbanisme, dont plus particulièrement le critère de proportionnalité.

Publication

Découvrez le nouveau Bulletin de la CRMSF !



Le tome 35 du Bulletin se veut, une fois encore, le reflet des travaux scientifiques de jeunes chercheurs issus de nos universités. Mis à part le premier article qui est relatif à l'archéologie pré-historique, il est cette fois entièrement consacré au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle.

Le site archéologique du Plateau des Cinques à Olloy-sur-Viroin est situé en pleine Calestienne. Présentant d'évidentes qualités défensives, il a fait l'objet d'occupations successives à partir du Néolithique moyen. De multiples campagnes de fouilles s'y sont déroulées à partir de 1885 jusqu'aujourd'hui. Dans son article "Le Michelsberg à Olloy-sur-Voroin : analyse du matériel lithique du Plateau des Cinques (Viroinval, Namur)", Yorick Weenen, historien de l'art et archéologue de l'ULB, fait le point sur l'étude du matériel lithique en silex découvert sur le site entre 2014 et 2017.

Mathilde Macaux, assistante-doctorante au Département d'Histoire de l'Art et Archéologie de l'UNamur, étudie dans le cadre de sa thèse la question de la réaffectation des sites monastiques ruraux en Belgique à l'époque de la Révolution industrielle. Dans cet article, elle s'attache particulièrement au cas de la réaffectation du site de l'ancienne abbaye cistercienne de Moulins à Anhée (1785-1988). L'auteur livre sa vision de l'histoire des lieux tout en mettant en exergue les valeurs architecturales et historiques des anciens bâtiments conventuels et de l'ancien complexe industriel, mais aussi des jardins et du site environnant.

Prix : 25 € (hors frais de port).

En vente via la boutique en ligne du site : <http://www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne>

Contact : T 04 232 98 51/52 ou info@crmsf.be

Antoine Baudry, doctorant en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie de l'ULiège, a choisi d'aborder un sujet hors du commun : les échafaudages sur les grands chantiers de restauration en Belgique au XIX^{ème} siècle. Indissociable de l'image d'un bâtiment en cours de restauration, l'échafaudage n'a cependant jamais été étudié en tant que tel. Mis à part quelques photographies anciennes, on ne sait en effet pas grand-chose de précis à son propos. L'auteur donne quelques détails à cet égard au travers de l'examen de plusieurs chantiers emblématiques du XIX^{ème} siècle.

A partir de 1876 s'ouvre à Liège un chantier titanique, visant à implanter sur l'ancienne Île de Commerce un nouveau quartier, bordé d'un nouveau parc de 45.000 m², le parc d'Avroy. De nouvelles rues et de nouveaux boulevards vont ainsi accueillir durant une quinzaine d'années les hôtels particuliers et les maisons que se fait bâtir la grande bourgeoisie de l'époque, rivalisant de luxe et d'originalité. Nicolas Sougnez, architecte de l'ULiège, résume bien cette époque dans son article "L'habitat bourgeois à Liège : le lotissement de l'Île de Commerce (1879-1914)".

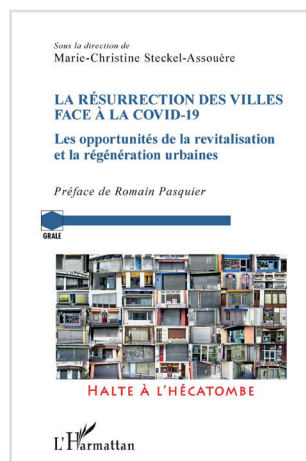
Le développement des chemins de fer durant tout le XIX^{ème} siècle et l'apparition de l'automobile au début du XX^{ème} ont permis un grand développement du tourisme en Belgique et l'éclosion de nombreuses résidences de villégiature, singulièrement dans la vallée de la Meuse entre Namur et la frontière française. La bourgeoisie urbaine de l'époque, souhaitant fuir les désagréments des grands centres industriels, se fait alors construire de belles maisons de vacances au bord de l'eau. Mathilde Badoux, architecte de l'ULiège, détaille les grandes lignes de la typologie de ces nouvelles constructions dans son article "La villa mosane, résidence de villégiature en Haute-Meuse à la Belle Époque ; analyse typologique".

**La résurrection des villes face à la Covid-19 :
Les opportunités de la revitalisation et la régénération urbaines**

Sous la direction de Marie-Christine Steckel-Assouère
L'Harmattan

Tel un Phénix, les villes renaîtront de leurs cendres ! Plongées en sédation profonde par les confinements, les couvre-feux et les règles de distanciation physique, les villes sont en capacité de transformer leurs faiblesses en forces si elles saisissent les opportunités de la revitalisation et la régénération urbaines. Si ces notions sont parfois confondues, elles décrivent des réalités différentes bien qu'elles s'avèrent complémentaires. La revitalisation urbaine aboutit, en effet, à redonner de la vitalité aux villes alors que la régénération urbaine conduit à renouveler ce qui y est altéré.

Cet ouvrage ambitionne, d'une part, de tirer les enseignements les plus saillants de la revitalisation et la régénération urbaines, notamment dans le cadre d'un contexte de crise sanitaire, et d'autre part, de broser à grands traits le tableau des opportunités à saisir pour garantir la résurrection des villes face à la Covid-19.



De quoi le Covid est-il le nom ?

François Ost
Académie royale de Belgique
(L'Académie en poche)

De quoi le Covid est-il le nom ? Une révolution ou un révélateur ? Une pandémie ou une syndémie ? L'occasion, en tout cas, de poser quelques questions radicales.

Pourquoi faut-il discuter collectivement du bien-fondé des mesures ? La santé est-elle une valeur ou un bien ? Quel type de vie voulons-nous défendre ? Et pourquoi faire de la mort, un tabou ?

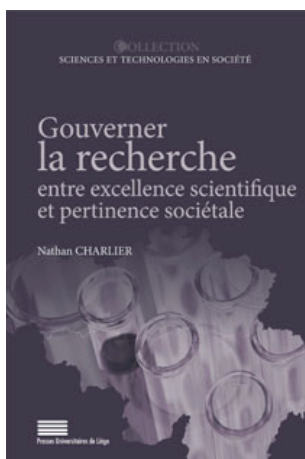
"Quoi qu'il en coûte", certes ; mais après ?

Nécessité, exception, urgence : quel cadre juridique pour les crises ?

Droit : quelles mesures de solidarité, quelles atteintes aux libertés ?

Les vaccins, des biens publics mondiaux ?

Finalement, ce Covid : le dernier acte d'une société à bout de souffle ou l'occasion d'un second souffle ? À nous d'écrire le récit dont le Covid est le nom.



Gouverner la recherche entre excellence scientifique et pertinence sociétale : Une comparaison des régimes flamand et wallon de politique scientifique

Nathan Charlier

Presses universitaires de Liège

(Sciences et technologies en société)

Au cours des quarante dernières années, les politiques scientifiques ont fortement évolué partout dans le monde, notamment pour faire contribuer plus directement la recherche à l'innovation et à la croissance économique. En conséquence, la recherche est devenue un objet qu'il faut évaluer, comparer, orienter, bref, gouverner de manière stratégique.

Dans cette nouvelle configuration, entre excellence scientifique et pertinence sociétale, les outils de financement orientent les agendas de recherche, les universités s'ouvrent à de nouvelles interactions avec l'industrie et les chercheurs disposent de moins en moins d'autonomie. Ils doivent rendre des comptes et leur performance fait l'objet d'indicateurs et d'évaluations régulières. Or, dans une temporalité similaire, Flandre et Wallonie ont pris des trajectoires politiques et institutionnelles distinctes suite au processus de réforme de l'État belge, donnant lieu à des transformations différentes de leurs politiques de recherche. Cet ouvrage est le premier à explorer cette double dynamique de transformation de manière comparée en Flandre et en Wallonie. Les différents chapitres explorent tour à tour deux espaces de concertation, deux universités et deux centres de recherche universitaires dans le domaine des biotechnologies.

L'état de l'Union : Rapport Schuman 2021 sur l'Europe

Fondation Robert Schuman

Sous la direction de Pascale Joannin

Editions Marie B

(Lignes de repères)

Il y a un an, la crise du Covid-19 frappait durement le monde. À partir du mois de mars 2020, la pandémie bouleversait la vie des Européens en remettant en cause l'agenda politique et les priorités affichées par les institutions européennes renouvelées en 2019.

Dans un premier temps, pour lutter contre la propagation du virus, les foyers se confinaient, les frontières se fermaient, les imaginaires se recroquevillaient.

Toutefois, les Européens ont su retrouver le sens de la vie commune. La coordination européenne s'est concrétisée d'une manière spectaculaire notamment avec un plan de relance inédit.

Mais l'ampleur de la crise exige un sursaut créatif pour imaginer le succès de la relance économique et les outils politiques qu'elle réclame. En Europe comme ailleurs, rien ne sera plus comme avant.



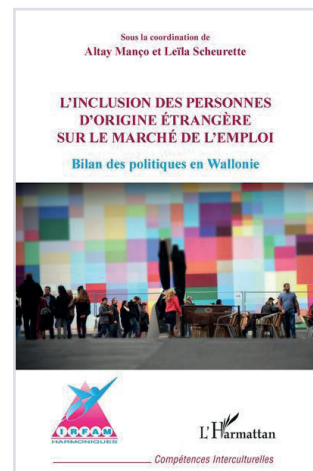
**L'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi :
Bilan des politiques en Wallonie**

Sous la direction de Altay Manço et Leïla Scheurette
L'Harmattan
(Compétences interculturelles)

Ce livre présente et évalue les initiatives wallonnes en matière d'insertion socioprofessionnelle des travailleurs issus des migrations, dont celles des Centres régionaux d'intégration et de leurs partenaires de terrain. L'Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations (IRFAM) a travaillé en bilatéralité avec les contributeurs afin de les accompagner à identifier, à renforcer et à documenter des actions prometteuses dédiées à l'insertion des migrants et au rapprochement de ces travailleurs et des entreprises locales. L'ouvrage est organisé en trois parties.

La première présente et évalue huit dispositifs d'insertion mis en œuvre en Wallonie. La deuxième partie propose une série de sept contributions critiques et prospectives sur l'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail dans cette région. Enfin, la dernière partie de l'ouvrage met en exergue la coopération avec les entreprises, si rare et si nécessaire pour l'insertion.

Le livre s'achève avec des recommandations en direction des responsables et des acteurs des politiques d'insertion.



Le nouveau droit des énergies renouvelables en Europe et en Belgique

Guy Block, Laurence Hage
Edipro

Cet ouvrage présente le nouveau droit des énergies renouvelables, notamment suite à l'adoption du 4^{ème} paquet Énergie. Les nouvelles sources d'énergies renouvelables et les nouvelles règles de droit qui les accompagnent, bouleversent le monde de demain. Ces différents éléments d'évolution font que l'autoconsommation individuelle et collective a de l'avenir devant elle. De plus, la flexibilité tant de la production que de la consommation, sont au cœur de la nouvelle stratégie européenne.

La montée de l'hydrogène, comme vecteur de transport ou de stockage d'énergie, est également promue par les nouveaux textes européens. L'hydrogène vert sera sans doute un des éléments clef de la décarbonisation de notre société. Le renouveau des réseaux de chaleur est également perceptible. Mis à l'arrière-plan pendant des années, les réseaux de chaleur et la géothermie sont appelés à connaître un rebond.

Le financement (notamment via les mesures de soutien et les CRM - Mécanisme de Rémunération de Capacité) ainsi que le développement de ces différentes filières sont également présentés.

Et dans notre bibliothèque numérique

Avis en préparation du programme de stabilité 2021-2024

Conseil supérieur des Finances : Section "Besoins de financement des pouvoirs publics" (Avril 2021)
Source : www.conseilsuperieurdesfinances.be

Effets macroéconomiques et budgétaires du projet de plan national pour la reprise et la résilience : Rapport au secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques

Bureau fédéral du Plan : Rapport 12401 (Avril 2021)
Source : www.plan.be

Liaison au bien-être 2021-2022

Conseil central de l'Économie : Avis CCE 2021-1020 (Avril 2021)
Source : www.ccecrb.fgov.be

Note interfédérale sur l'impact de la crise du COVID-19 dans les situations de pauvreté et de précarité

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (Avril 2021)
Source : www.luttepauvrete.be

Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes à l'horizon 2035

Marc Debuissou, Julien Charlier, Julien Juprelle, Isabelle Reginster
IWEPS : Rapport de recherche n°44 (Avril 2021)
Source : www.iweeps.be

Les polarités de base : Des balises pour identifier des centralités urbaines et rurales en Wallonie

Julien Charlier, Isabelle Reginster
IWEPS : Working Paper n°32 (Avril 2021)
Source : www.iweeps.be

Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2021 à 2026

Sous la direction de H. Bogaert
CERPE : Cahiers de recherche : Série Politique Économique ; n°100 (Mai 2021)
Source : www.unamur.be/eco/economie/cerpe

Scénarios pour une Belgique climatiquement neutre d'ici 2050 : Résumé

SPF Santé publique : DG Environnement : Service Changements climatiques (Mai 2021)
Source : climat.be

Les enfants et les décharges numériques : Exposition aux déchets d'équipements électriques et électroniques et santé des enfants

Organisation mondiale de la santé (Juin 2021)
Source : www.who.int

Télétravail : solution d'avenir ou boom éphémère ?

Jacques-François Thisse, Laurent Taskin, Isabelle Hansez
IRES : Regards économiques ; n°164 (Juin 2021)
Source : www.regards-economiques.be

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

**04/232.98.14
biblio@cesewallonnie.be**

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,
social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - T 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - T 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Invité - Dossier - Actus : Nathalie Blanchart
Actus p.30 : Benoît Brassine
Actus p.31 : Carole Carpeaux
Livres : Jean-Claude Pirlot

Impression

Imprimerie SNEL

Crédits photographiques

© Jean-Louis Wertz : p.4
© Vincent Callebaut Architectures : cover, pp. 8, 21,
22, 23, 24 et 25
© Cabinet Henry - Gouvernement de Wallonie : p.12
© Guillaume Voiseau : p.13
© France Ville Durable : p.18
© Marine Toux : p.20
© SPW : p.26
© Adobe Stock : pp. 2, 3, 8, 9, 15 et 26

Remerciements

Mmes Lise Bourdeau-Lepage et Sylvie Marique
ainsi que MM. Frédéric Bouhon, Vincent Callebaut
et Sébastien Maire pour les interviews.

Mmes Aurore Delcourt et Valérie Wauthier ainsi
que M. Nicolas Yernaux pour leur collaboration.

Mme Frédérique Debrule pour sa précieuse
relecture.